

BIDARRAIKO HERRIA

Herriko Etxea
64780 - BIDARRAI



COMMUNE DE BIDARRAY

Mairie
64780 - BIDARRAY

Deia / Convocation 18/01/2021
Jarduneko Kontseilariak / Conseillers en exercice 14
Hor / Présents ...12

2022-ko Martxoaren 1ren bilkura

2022-ko Martxoaren 8- an, arratseko zortzitan, herri huntako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Jean Michel ANCHORDOQUY lehendakari zapean, Auzapeza.

Séance du 1^{er} Mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le 1^{er} Mars vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY, Maire.

Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel,
INCAURGARAT Nathalie, MARISCO Jean Pierre, ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique, IBARROLA Pascal-
SABAROTS Anne Marie, SEYCHAL Antton, URRIZAGA Peio, - - - BIDONDO Jean Pierre, ETCHEVERRY Bernadette
ONDICOL Beñat

Absent : ARROSSA Lidia- CEDARRY Suzanne

Secrétaire de séance : TAFERNABERRY Eñaut

2021/ 6- Lignes Directrices de Gestion (LDG)- Définir la politique RH de la Commune

En application au travail demandé par le Centre de Gestion -64, il est demandé aux communes d'engager une réflexion sur les Lignes Directrices de Gestion (LDG). Il s'agit de définir la politique RH de la Commune.

**I- Autorisations spéciales d'absence :
Faire deux tableaux (imposés + proposés)**

Nature de l'évènement	Jours accordés
ASA qui s'imposent à l'autorité territoriale	
<i>Evènements familiaux</i>	
<i>Naissance ou adoption</i>	<i>3 jours (en plus du congé légal)</i>
<i>Garde d'enfant malade</i>	<i>6 jours par an</i>
<i>Décès d'un enfant dont l'agent à la charge</i>	<i>7 jours</i>
<i>Motifs professionnels</i>	
<i>Visite médicale, examens médicaux</i>	<i>Le temps de la consultation</i>
<i>Motifs civiques</i>	
<i>Juré d'assises, témoin devant un tribunal, formation pompiers, intervention pompiers</i>	<i>Le temps de la convocation ou intervention</i>
<i>Motifs liés à la maternité</i>	
<i>Grossesse, séances préparatoires à l'accouchement, examens médicaux allaitement.</i>	<i>Selon l'avis médical.</i>
ASA laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale	
<i>Evènements familiaux</i>	
Mariages	
<i>Mariage ou PACS de l'agent</i>	<i>5 jours</i>
<i>Mariage ou Pacs d'un enfant de l'agent ou de son conjoint</i>	<i>2 jours</i>
<i>Mariage ou PACS d'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint</i>	<i>1 jour</i>

DECES	
Du conjoint ou partenaire de PACS, De l'enfant du conjoint	5 jours
Du parent de l'agent/conjoint	3 jours
Autres ascendants, Gendre, belle-fille de l'agent ou de son conjoint	1 jour
Frères-sœurs, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, oncle, tante, petits-enfants, autre ascendant de l'agent ou du conjoint	2 jours 2 jours
Motifs liés à l'activité professionnelle	
Evènements liés à la vie courante Concours-examens Formations CNFPT ou organisée par la collectivité	Le ou les jour(s) des épreuves ou des formations.

II-Proposition des LDG

-DECIDE d'approuver ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. A Bidarray.

ACCEPTÉ

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire : JM. ANCHORDOQUY

